

Publiez Ce Que Vous Payez

30 janvier 2009

A l'attention de son Excellence Monsieur El Hadj Omar BONGO ONDIMBA
Président de la République Gabonaise
c/o Ambassade du Gabon à Londres

Copie:

Jean Eyeghe NDONG, Premier Ministre
Paul TOUNGUI, Ministre des Affaires Etrangères
Ali BONGO ONDIMBA, Ministre de la Défense
André MBA OBAME, Ministre de l'Intérieur
Jakaya KIKWETE, Président de l'Union Africaine
Présidence tchèque de l'Union européenne
Louis MICHEL, Commissaire européen en charge du Développement et de l'Aide
humanitaire
Dr Peter Eigen, Président du Conseil International de l'ITIE

Monsieur le Président,

Nous, organisations de défense des droits de l'homme et pour une gestion transparente des ressources publiques, exprimons notre vive inquiétude suite à la mise en examen de militants anti-corruption au Gabon.

Nous estimons que les poursuites judiciaires engagées à l'encontre de ces militants reposent sur des motivations politiques et nous demandons l'abandon de l'ensemble des charges retenues contre eux.

Les membres de Publiez Ce Que Vous Payez¹, Marc Ona et Georges Mpaga ont été arrêtés et emprisonnés le 31 décembre 2008 ainsi que trois autres individus à savoir, Grégory Ngbwa Mintsu, fonctionnaire et partie civile dans une plainte visant les conditions dans lesquelles un important patrimoine mobilier de trois chefs d'Etat Africains, dont le Président gabonais, a été acquis en France, Gaston Asseko, journaliste à Radio Sainte-Marie et Dieudonné Koungou, journaliste à Tendence Gabon.

Les cinq hommes ont été détenus dans des conditions inhumaines d'abord dans les locaux de la police judiciaire puis à la prison centrale de Libreville, où ils ont été écroués suite à leur mise en examen. Le 7 janvier 2009, ils ont été mis en examen pour « détention d'un

1 Publiez Ce Que Vous Payez est une coalition internationale d'organisations de la société civile qui prône une transparence accrue du secteur extractif.

Publiez Ce Que Vous Payez

document en vue de propagande » et de « propagande orale ou écrite en vue d'incitation à la révolte contre l'autorité de l'Etat » (délits prévus et réprimés par le Code pénal gabonais).

Ces charges seraient liées à la publication début décembre 2008 sur un blog politique d'une lettre ouverte des Acteurs Libres de la Société Civile Gabonaise critiquant le régime gabonais. Aucune des personnes mise en examen n'a signé cette lettre qui avait été envoyée à des centaines de personnes sur internet. Selon l'avocat qui assure leur défense, ils ne peuvent être tenus personnellement responsables de la possession et/ou diffusion de cette lettre.

Tous ont finalement bénéficié d'une remise en liberté provisoire le 12 janvier, sans toutefois que les charges à leur encontre ne soient levées.

Ils auront passé en tout 12 jours en détention dont 7 en garde à vue (soit bien au-delà de la période de 48 heures prévue par le code de procédure pénale gabonais). Durant cette longue semaine, ils n'ont pas eu la possibilité de s'entretenir avec un avocat en violation des conventions internationales sur les droits de l'homme dont le Gabon est signataire. En outre, en violation de la convention d'entraide judiciaire franco-gabonaise de 1963, un avocat français mandaté pour les représenter a été empêché à la dernière minute de se rendre au Gabon au motif que son visa avait été annulé par les autorités gabonaises.

D'autres violations des règles de procédures ont été constatées en l'espèce. Les cinq militants ont été arrêtés sans mandat officiel et leurs maisons et bureaux ont été perquisitionnés sans leur autorisation, ce qui est aussi contraire aux règles en vigueur en droit gabonais.

L'impartialité du Procureur de la République responsable des poursuites est aussi sujette à caution. Le Procureur fait en effet l'objet d'une plainte pour enrichissement illicite introduite par des organisations de la société civile, dont celles de MM. Ona et Mpagu, auprès de la commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite le 10 octobre 2008.

Ces poursuites font suite à des mois d'intimidation de militants de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. En janvier 2008, le Ministre de l'Intérieur gabonais avait suspendu 22 ONG dont Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) et Brainforest, une importante ONG environnementale. Brainforest est dirigée par Marc Ona, qui est aussi le coordonnateur de PCQVP Gabon et une personnalité très respectée de la société civile gabonaise.

L'engagement sans faille de M. Ona en faveur d'une gestion responsable des revenus miniers et pétroliers et de la protection de l'environnement est ancien. Depuis juin 2008 cependant, il est victime d'une interdiction de sortie du territoire gabonais et en juillet de la même année lui et d'autres membres de la société civile ont été interrogés par la police suite à la publication d'un communiqué demandant l'ouverture d'une enquête sur les avoirs financiers du Procureur de la République.

Publiez Ce Que Vous Payez

M. Ona est également un membre actif du comité national chargé de la mise en œuvre de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) au Gabon depuis février 2007. Le Gabon s'est engagé à un dialogue ouvert et serein avec la société civile au moment où il a adhéré à l'ITIE, une initiative internationale pour une gestion plus transparente des revenus miniers, gaziers et pétroliers et doit procéder à une validation indépendante du processus en cours avant le 9 mars 2010, s'il entend acquérir le statut de pays pleinement conforme. La participation de la société civile et le débat public sont un élément central de l'ITIE et les représentants du gouvernement siègent aux côtés de Marc Ona au sein du comité de surveillance de l'initiative. Le gouvernement gabonais est également un membre du Conseil international de l'ITIE qui comprend des représentants de gouvernements, d'entreprises et de la société civile.

Le Président de l'ITIE, Peter Eigen, a fait part de sa profonde préoccupation sur ces arrestations et rappelé que la pleine et libre participation de la société civile est une condition indispensable pour une mise en œuvre crédible et durable de l'ITIE².

Pour les raisons évoquées plus haut, nous considérons que les poursuites judiciaires contre ces cinq militants constituent une manœuvre politique visant à faire taire les acteurs de la société civile qui s'élèvent contre la mauvaise gestion des richesses naturelles au Gabon.

Nous considérons en outre cet incident comme une atteinte à la liberté d'expression garantie par le droit national gabonais et les instruments internationaux de protection des droits de l'Homme auxquels le Gabon est partie³.

Compte tenu du harcèlement dont des individus comme Marc Ona continuent d'être l'objet, nous vous exhortons à :

1. Prendre toutes les dispositions nécessaires pour le respect des règles de procédure, en particulier les droits de la défense, et pour que toute violation commise soit rapportée;
2. Enjoindre les autorités gabonaises à abandonner les charges dénuées de tout fondement prononcées à l'encontre de ces militants;
3. Demander aux autorités gabonaises de prendre les mesures nécessaires conformément à leurs obligations nationales et internationales pour s'assurer que les militants de la société civile puissent travailler librement, sans crainte de répression, de harcèlement ou de restrictions quant à leur liberté d'expression, d'association et de mouvement.

² Voir « EITI Chairman expresses concern about arrests of Civil Society representatives in Gabon » <http://www.eitransparency.org/node/562>

³ Il s'agit de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Charte Africaine), du Pacte sur les Droits Civils et Politiques et de la Déclaration sur les Droits et les Responsabilités des Individus, Groupes et Entités de la Société sur la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales reconnus universellement, communément appelée Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme.

Publiez Ce Que Vous Payez

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes et nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de notre très haute considération.

Publiez Ce Que Vous Payez International
Publiez Ce Que Vous Payez Guinée
Publiez Ce Que Vous Payez Niger
Publiez Ce Que Vous Payez Cameroun
Publiez Ce Que Vous Payez République du Congo
Publiez Ce Que Vous Payez Canada
Publiez Ce Que Vous Payez Ouganda
Publiez Ce Que Vous Payez Ghana
Publiez Ce Que Vous Payez Côte d'Ivoire
Publiez Ce Que Vous Payez Nigeria
Publiez Ce Que Vous Payez Mongolie
Global Witness
Oxfam America
Intermón Oxfam
Revenue Watch Institute
Secours Catholique / Caritas France
Sherpa
SWISSAID
Transparence-International - Australie
Transparence-International - Irlande
Carlos Monge, Représentant de la société civile au Conseil International de l'ITIE
Bennett Freeman, Représentant de la société civile au Conseil International de l'ITIE
Liaison de la société civile, Nigeria ITIE
Programme Corruption et Gouvernance, Institut d'Etudes de Sécurité, Afrique du Sud
Fundación Tierra, Bolivie
EarthRights International, US
Green Advocates, Liberia
Grupo Propuesta Ciudadana, Peru
Fundar Centro de Análisis e Investigación, Mexique
National Advocacy Coalition on Extractives, Sierra Leone
Citizens For Justice, Malawi
Centre for Environmental Research & Development, Papouasie-Nouvelle-Guinée
Solidariedade para O Desenvolvimento Integrado, Angola
Lalenok Ba Ema Hotu, Timor-Leste